

TITRE IV : DÉPÔT D'ARCHIVES PUBLIQUES COURANTES ET INTERMÉDIAIRES AUPRÈS DE PERSONNES AGRÉÉES.

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	13/01/2010
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	79-1037
--------------	---------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000021048396
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Est réputée non écrite toute clause tendant à appliquer le droit de rétention aux archives déposées. [...]

[...] Le demandeur adresse à la direction générale des patrimoines, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un dossier de demande d'agrément comprenant les éléments suivants : 1° L'identité [...] des opérations ayant trait à cette gestion ; 10° Les procédures de restitution des archives au déposant ou de versement dans un dépôt d'archives à l'expiration ou à la cessation du contrat ; 11° Un document [...]

[...] Le demandeur adresse à la direction des Archives de France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un dossier de demande d'agrément comprenant les éléments suivants : 1° L'identité et [...] des opérations ayant trait à cette gestion ; 10° Les procédures de restitution des archives au déposant ou de versement dans un dépôt d'archives à l'expiration ou à la cessation du contrat ; 11° Un document [...]

RÉFÉRENCE

DECRET 79-1037 du 13 janvier 2010, « TITRE IV : DÉPÔT D'ARCHIVES PUBLIQUES COURANTES ET INTERMÉDIAIRES AUPRÈS DE PERSONNES AGRÉÉES. ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000021048396> (consulté le 31 août 2026).